

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

l'initiative populaire « contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement » le Conseil fédéral a décidé de recommander le rejet de l'initiative sans contre-projet

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Freymond, Nicolas

Bevorzugte Zitierweise

Freymond, Nicolas 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: l'initiative populaire «Contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement» le Conseil fédéral a décidé de recommander le rejet de l'initiative sans contre-projet, 2008 - 2009*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.05.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.10.2008
NICOLAS FREYMOND

En début d'année, la chancellerie fédérale a constaté l'aboutissement de **l'initiative populaire « contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement »** déposée en décembre 2007 par la Fondation Helvetia Nostra. Selon le texte déposé, tout projet de nouvelle implantation portant atteinte au paysage et à l'environnement (complexes industriels, aéroports, centres commerciaux, parkings, centres sportifs et de loisirs, etc.) devra répondre « à un besoin urgent de la politique nationale de la santé, de la formation, de la protection de la nature et du paysage » et satisfaire aux critères du développement durable. Il appartiendra au législateur fédéral de déterminer les emplacements et la taille des implantations satisfaisant à ces critères dans des plans ayant force obligatoire pour les autorités cantonales et communales, ainsi que pour les particuliers sans possibilité de recours à la justice. À l'automne, **le Conseil fédéral a adopté son message et décidé de recommander le rejet de l'initiative sans contre-projet**. Admettant que le développement territorial du pays souffrait un certain nombre de carences justement pointées par l'initiative, il l'a cependant jugée extrêmement préjudiciable à l'économie nationale comme locale, puisqu'elle ne prend aucunement en compte les enjeux économiques ni locaux ou régionaux de telles implantations. Il a en outre critiqué son caractère centralisateur, dans la mesure où les cantons se verraient délester d'une portion considérable de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire au profit du législateur fédéral. Enfin, il a relevé la disproportion des moyens prévus par rapport aux objectifs visés. Le collège gouvernemental a en effet jugé excessive la restriction de la liberté économique et du droit de recours contre les décisions des autorités voulue par les initiateurs. Il a estimé que la révision à venir de la loi sur l'aménagement du territoire devrait permettre de contenir la dispersion des constructions et de mieux concilier les exigences posées au territoire.¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 27.10.2009
NICOLAS FREYMOND

Prenant acte de l'ampleur du rejet par les chambres, le président d'Helvetia Nostra, Franz Weber, a annoncé le **retrait de l'initiative** au profit de l'initiative populaire « De l'espace pour l'homme et la nature (Initiative pour le paysage) ». Outre le fait que les deux textes visent des objectifs similaires, il a motivé la décision du comité d'initiative par l'opportunité de créer une forte coalition d'associations de protection de l'environnement face au contre-projet que le Conseil fédéral opposera à l'initiative pour le paysage.²

1) FF, 2008, p. 1001 s. (aboutissement) et 7907 ss.

2) FF, 2009, p. 6701; TA, 10.10.09.